



L'égalité des droits en protection de l'enfance sur l'ensemble des territoires : un devoir républicain

Mesdames, Messieurs,

Qu'en est-il de l'égalité des droits en protection de l'enfance sur l'ensemble des territoires de notre république ?

En 2023, 2,2 millions d'enfants (20 % des moins de 18 ans) vivaient sous le seuil de la pauvreté. Selon les données de la DREES, plus de 365 000 enfants, soit 2.3 % des 0-20 ans, sont concernés par une information préoccupante liée à une suspicion de danger ou de maltraitance, dont des violences intrafamiliales.

En France, un enfant confié à la protection de l'enfance devrait être un enfant de la République, protégé avec la même attention et la même dignité, où qu'il se trouve. Aujourd'hui, ils sont près de 400 000.

Pourtant, la réalité est tout autre : au fil des dernières décennies, les inégalités territoriales concernant la protection de l'enfance demeurent profondes et persistantes. D'un département à l'autre, les moyens humains, financiers, et l'offre d'accueil varient selon les acteurs qui pilotent les politiques publiques.

Ainsi, quels que soient les territoires, certains mineurs bénéficient autant que possible d'un accompagnement global, éducatif et thérapeutique, tandis que d'autres subissent des ruptures de parcours, des placements multiples, voire des absences de solution. Cette iniquité d'accès aux droits, pourtant traduite notamment par la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de la protection de l'enfance, demeure impactée par la crise systémique de la protection de l'enfance.

Crise exprimée par les acteurs du secteur et quelques élus, dont l'écho s'est heurté une nouvelle fois aux postures politiciennes s'écartant des piliers fondamentaux de notre république.

Cette situation constitue pourtant une rupture d'égalité devant la loi, ce qui est indigne d'un État de droit. Car la dignité humaine ne se fragmente pas : elle ne dépend ni du lieu de vie, ni de la fortune, ni du statut social de la personne. Elle est le socle de toute justice garantie par une société démocratique.

Appliquons ce principe aux mineurs et aux jeunes majeurs accompagnés : leur droit à être protégés doit être identique, qu'ils vivent à Paris, à Lille, à Marseille, à Nantes ou à Mayotte.

L'égalité des droits en protection de l'enfance n'est pas une option administrative : c'est une exigence morale, républicaine et constitutionnelle.

Garantir cette égalité, c'est d'abord reconnaître que chaque enfant confié, selon l'article 375 du code civil, est avant tout un enfant à accompagner pour son avenir selon ses besoins. Nous, bénévoles et professionnels, ne demandons pas des lois écrites sous le coup de l'émotion ou des drames médiatisés. Nous demandons un investissement durable dans notre jeunesse, parce qu'elle est l'avenir de notre République.

Pour atteindre cette exigence républicaine, il est indispensable d'harmoniser la traduction des politiques publiques départementales, d'assurer des financements fiables pour les départements non soumis aux aléas du marché, de définir des taux et normes d'encadrement pour l'ensemble des établissements dont les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), de renforcer la formation des professionnels et, de garantir une rémunération attractive afin d'assurer une continuité d'accompagnement des mineurs confiés.

En défendant cette égalité, nous faisons vivre l'esprit des engagements de Robert Badinter : celle d'une République qui ne se contente pas de proclamer les droits, mais qui les rend réels, adaptés à l'évolution de la société.

Une République doit protéger d'abord ceux qui n'ont ni voix, ni pouvoir, ni défense, parce qu'il n'y a pas de justice sans humanité, sans progrès, sans finances sanctuarisées.

Ce devoir républicain nous concerne tous. Il s'exprime par notre République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Aujourd'hui, nous appelons nos élus et nos gouvernants à prendre des engagements clairs, pérennes et courageux pour garantir enfin l'égalité des droits en protection de l'enfance sur tout le territoire. Car une République qui n'assure pas l'égalité de ses enfants se renie elle-même.

Les administrateurs de l'ANMECS